



AR PREFECTURE

016-200054047-20160302-2016\_03\_02\_07-DE  
Reçu le 11/03/2016

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Déclare que **le compte de gestion du budget caisse des écoles de la Commune** dressé, pour **l'exercice 2015** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 10 mars 2016  
Jean-Noël DUPRE



Maire de Confolens

